

Service Environnement

Grenoble, le

06 JUL. 2023

**Procès Verbal
de la consultation écrite des propriétaires**
relative à l'extension de l'Association Syndicale Autorisée (ASA)
« Plateau de Louze et de Glay »

1- Rappels de la procédure engagée

À l'initiative de l'ASA du Plateau de Louze et de Glay, une demande d'extension de son périmètre a été présentée au préfet de l'Isère.

Conformément aux dispositions prévues par l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 et le décret n°2006-504 du 3 mai 2006, l'extension prévue étant supérieure à 7 %, elle nécessite dans un premier temps la consultation des propriétaires dont les terrains sont susceptibles d'être inclus dans le périmètre de la future extension, puis dans un second temps la consultation des propriétaires actuels et enfin à la tenue d'une enquête publique.

Cette première consultation, visant à solliciter les nouveaux adhérents, s'est déroulée par écrit, invitant chacun des propriétaires à faire connaître son avis quant au projet d'extension de l'ASA Plateau de Louze et de Glay. La consultation s'est déroulée du 15 décembre 2022 jusqu'au 16 janvier 2023.

Cette consultation a atteint la majorité qualifiée requise après le retrait de 25 parcelles opposées à leur rattachement à l'ASA.

Suite à la délibération du Conseil syndical du 20 mars 2023, le projet d'extension de 832 ha 42 a 51 ca a été présenté en assemblée des propriétaires organisée par écrit pendant 30 jours.

Les services de la Chambre d'agriculture ont ainsi procédé à l'envoi des documents nécessaires pour la consultation par lettre recommandée avec accusé de réception du 20 avril 2023, en application de l'arrêté préfectoral n° 38-2023-04-14-00004 du 14 avril 2023.

Chaque propriétaire a été informé que la date limite pour donner sa réponse était fixée jusqu'au 22 mai 2021 inclus et qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par recommandé, il serait réputé favorable à l'extension.

2- Résultats de la consultation :

Nombre de propriétaires « physiques » consultés	789
Nombre de comptes cadastraux	512
Nombre de parcelles	1615
Superficie actuelle de l'ASA	918 ha 0750
Superficie totale de l'extension	832 ha 4251
Nombre de courriers distribués	673
Nombre de courriers « refusé »	3

Nombre de courriers « en distribution »	2	
Nombre de courriers retournés pour cause défaut d'adressage ou NPAI	87	
Nombre de courriers retournés pour cause de « Pli avisé non réclamé »	20	
Nombre de courriers « rejeté »	4	
Nombre de propriétaires ayant explicitement répondu favorablement	29	Représentant une superficie de 125 ha 1385
Nombre de propriétaires s'étant abstenus de répondre (leur abstention valant acquiescement)	305	Représentant une superficie de 506 ha 9131
Nombre de propriétaires ayant répondu défavorablement par voie recommandée	89	Représentant une superficie de 152 ha 0980
Nombre de propriétaires dont l'identité ou l'adresse n'a pu être établie	47	Représentant une superficie de 97 ha 6614
Nombre de propriétaires dont le vote n'a pas été comptabilisé (parcelle en indivision ou en copropriété ayant donné lieu à un partage des voix (50/50))	32	Représentant une superficie de 25 ha 3067
Nombre de propriétaires ayant répondu défavorablement car parcelle située hors périmètre de l'ASA (Zone industrielle, lotissement,...)	10	Représentant une superficie de 10 ha 9573

Nombre de bulletins favorables mais dont le propriétaire n'a pas précisé son identité	8
Nombre de bulletins défavorables mais dont le propriétaire n'a pas précisé son identité	5
Nombre de bulletins favorables mais dont le signataire ne figure pas dans la liste des propriétaires de l'ASA	2
Nombre de bulletins défavorables mais dont le signataire ne figure pas dans la liste des propriétaires de l'ASA	4
Nombre de bulletins signalant une ou des parcelle(s) située(s) hors périmètre de l'ASA	18
Nombre de bulletins n'ayant pas donné lieu à un vote – information (vente ou décès)	4
Nombre de bulletins reçus hors délai	3

2- Analyse des résultats de la consultation :

En vertu de l'article 37 de l'ordonnance, la proposition de modification du périmètre est soumise à l'assemblée des propriétaires. Lorsque la majorité, telle qu'elle est définie à l'article 14, des membres de l'assemblée se prononce en faveur de la modification envisagée, l'autorité administrative ordonne une enquête publique conformément aux dispositions de l'article 12.

L'article 13 précise à ce titre que « Un propriétaire qui, dûment averti des conséquences de son abstention, ne s'opposerait pas expressément au projet est réputé favorable à la création de l'association. »

L'article 14 de l'ordonnance, ajoute que la création de l'association syndicale peut être autorisée par l'autorité administrative lorsque la majorité des propriétaires représentant au moins les deux tiers de la superficie des propriétés ou les deux tiers des propriétaires représentant plus de la moitié de la superficie des propriétés se sont prononcés favorablement.

En l'espèce, 334 propriétaires sur les 512 propriétaires consultés, sont considérés favorables au projet, soit plus de la moitié ; ils représentent 632 ha 0516, soit plus des 2/3 de la superficie totale des propriétés qui s'étend sur 918 ha 0750.

La majorité qualifiée des propriétaires requise pour l'extension de l'ASA Plateau de Louze et de Glay est atteinte avec plus de la 1/2 des propriétaires représentant plus des 2/3 de la surface.

3 - Observations formulées lors de la consultation - parcelles signalées hors périmètre de l'ASA :

Commune	Numéro de parcelles	Superficie en m ²	Observations lors de la consultation
SAINT-CLAIR-DU-RHONE	AE0679	805	Hameau le Saluant – Lotissement
SAINT-CLAIR-DU-RHONE	AE0680	831	Hameau le Saluant – Lotissement
SAINT-CLAIR-DU-RHONE	AE0681	868	Hameau le Saluant – Lotissement
SAINT-CLAIR-DU-RHONE	AE0682	1407	Hameau le Saluant – Lotissement
SAINT-CLAIR-DU-RHONE	AE0683	1320	Hameau le Saluant – Lotissement
SAINT-CLAIR-DU-RHONE	AE0684	1363	Hameau le Saluant – Lotissement
SAINT-CLAIR-DU-RHONE	AE0685	1342	Hameau le Saluant – Lotissement
SAINT-CLAIR-DU-RHONE	AE0687	867	Hameau le Saluant – Lotissement
SAINT-CLAIR-DU-RHONE	AE0688	870	Hameau le Saluant – Lotissement
SAINT-CLAIR-DU-RHONE	AE0689	928	Hameau le Saluant – Lotissement
SAINT-CLAIR-DU-RHONE	AE0690	813	Hameau le Saluant – Lotissement
SAINT-CLAIR-DU-RHONE	AE0691	870	Hameau le Saluant – Lotissement
SAINT-CLAIR-DU-RHONE	AE0692	800	Hameau le Saluant – Lotissement
SAINT-CLAIR-DU-RHONE	AE0693	290	Hameau le Saluant – Lotissement
SAINT-CLAIR-DU-RHONE	AE0696	124	Hameau le Saluant – Lotissement
SAINT-CLAIR-DU-RHONE	AE0697	1871	Hameau le Saluant – Lotissement
SAINT-CLAIR-DU-RHONE	AE0698	161	Hameau le Saluant – Lotissement
SAINT-CLAIR-DU-RHONE	AE0849	847	Hameau le Saluant – Lotissement
SAINT-CLAIR-DU-RHONE	AE0938	1483	Hameau le Saluant – Lotissement
SAINT-CLAIR-DU-RHONE	AE0939	127	Hameau le Saluant – Lotissement
ROUSSILLON	AC0178	33238	parcelle agricole ne faisant plus partie de l'ASA
ROUSSILLON	D0313	2073	parcelle agricole ne faisant plus partie de l'ASA
ROUSSILLON	D0314	5182	parcelle agricole ne faisant plus partie de l'ASA
ROUSSILLON	D0315	1678	parcelle agricole ne faisant plus partie de l'ASA
ROUSSILLON	D0316	3870	parcelle agricole ne faisant plus partie de l'ASA
AUBERIVES-SUR-VAREZE	AI0132	552	parcelle devenue jardins de 2 propriétés
AUBERIVES-SUR-VAREZE	AI0211	2258	lotissement
AUBERIVES-SUR-VAREZE	AI0223	992	lotissement
AUBERIVES-SUR-VAREZE	AI0224	1884	lotissement
AUBERIVES-SUR-VAREZE	AI0368	168	lotissement
AUBERIVES-SUR-VAREZE	AI0369	42	lotissement
AUBERIVES-SUR-VAREZE	AI0371	1110	lotissement
AUBERIVES-SUR-VAREZE	AI0372	1413	lotissement
AUBERIVES-SUR-VAREZE	AI0376	287	lotissement

AUBERIVES-SUR-VAREZE	AI0378	2141	lotissement
SAINT-MAURICE-L'EXIL	AC0616	30381	zone industrielle
SAINT-MAURICE-L'EXIL	AC0624	653	zone industrielle
SAINT-MAURICE-L'EXIL	AC0625	1500	zone industrielle
SAINT-MAURICE-L'EXIL	AC0626	1500	zone industrielle
Total		108909 m ² (10, 8909 ha)	

4 – Résultats de la consultation dans l'hypothèse d'un retrait des 39 parcelles :

Nombre de propriétaires « physiques » consultés	789	
Nombre de comptes cadastraux	480	
Nombre de parcelles	1576	
Superficie actuelle de l'ASA	907 ha 1841	
Superficie totale de l'extension	832 ha 4251	
<i>Nombre de courriers distribués</i>	673	
Nombre de courriers « refusé »	3	
Nombre de courriers « en distribution »	2	
Nombre de courriers retournés pour cause défaut d'adressage ou NPAI	87	
Nombre de courriers retournés pour cause de « Pli avisé non réclamé »	20	
Nombre de courriers « rejeté »	4	
Nombre de propriétaires ayant explicitement répondu favorablement	29	Représentant une superficie de 125 ha 1385
Nombre de propriétaires s'étant abstenus de répondre (leur abstention valant acquiescement)	292	Représentant une superficie de 505 ha 2520
Nombre de propriétaires ayant répondu défavorablement par voie recommandée	81	Représentant une superficie de 150 ha 8705
Nombre de propriétaires dont l'identité ou l'adresse n'a pu être établie	46	Représentant une superficie de 97 ha 4619
Nombre de propriétaires dont le vote n'a pas été comptabilisé (parcelle en indivision ou en copropriété ayant donné lieu à un partage des voix (50/50))	32	Représentant une superficie de 28 ha 4612

Dans l'hypothèse d'un retrait des 39 parcelles, seraient considérés comme favorables, tacitement ou non, 321 propriétaires sur 480 représentant une surface de 630 ha 3905 sur une surface d'extension de 907 ha 1841

Après retrait des 39 parcelles, la majorité qualifiée nécessaire à la validation de cette consultation est atteinte.

5- Suite de la procédure :

Le Conseil Syndical est informé des résultats de la procédure d'extension du périmètre. L'ASA est invitée à faire part au Préfet de la suite qu'elle souhaite donner à son projet notamment quant au retrait des parcelles non agricoles.

Une enquête publique sera ensuite lancée par le Préfet pour permettre notamment aux tiers de formuler leurs questions et commentaires.

Enfin, à l'issue, un arrêté préfectoral officialisera l'extension du périmètre de l'ASA.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental des Territoires de l'Isère
et par subdélégation,
La cheffe de l'unité patrimoine naturel



Pascale BOULARAND

